**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**Lot n°8**

**Plaques de danger utilisées  
pour le transport de matières dangereuses ADR**

**1 – REFERENCES REGLEMENTAIRES**

Les plaques de danger proposées devront être conformes aux réglementations en vigueur pour ce type d’équipements.

Le fournisseur devra préciser les normes respectées.

Lors de la livraison, le soumissionnaire fournira une attestation de conformité.

**2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS**

Les plaques de danger ADR sont des panneaux en forme de losange utilisés dans le transport routier de matières dangereuses. Ils servent à indiquer visuellement la classe de danger (de 1 à 9) à laquelle appartient la marchandise transportée (explosifs, gaz, liquides inflammables, toxiques, radioactifs, corrosifs, etc.).

Leur rôle est d’informer immédiatement les conducteurs, autorités de contrôle et services de secours sur la nature du danger, afin de faciliter les mesures de prévention et les interventions en cas d’accident.).

**Les plaques demandées sont les suivantes :**

* ADR 1 – Explosif
* ADR 2.2b – Gaz non inflammable et non toxique (noir et vert)
* ADR 2.3 – Gaz toxique
* ADR 3.a – Inflammable (substances liquides inflammables – noir et rouge)
* ADR 4.1 - Inflammable (substances solides inflammables)
* ADR 4.2 – Auto-inflammable
* ADR 5.1 – Matière comburante
* ADR 6.1 – Toxique
* ADR 6.2 – Susceptible de produire une infection
* ADR 8 – Corrosif
* ADR 9 – Autres matières dangereuses
* ADR 9 – Substance dangereuse pour l’environnement.

**Les caractéristiques des plaques sont les suivantes :**

* **Matière** :
  + Choix 1 : Aluminium rigide de préférence
  + Choix 2 : Support magnétique si aluminium rigide non disponible (cette alternative sera moins bien notée).
* **Dimensions** :
  + 297 mm x 297 mm

**Quantités**

* Chaque type de plaque demandé sera fourni en 4 exemplaires.

**3 – PRESTATION ATTENDUE**

La prestation comprendra :

* La fourniture des plaques de transport demandées.
* La livraison jusqu’à l’entrepôt indiqué dans le règlement de consultation et l’annexe financière. Le matériel sera conditionné pour un transport sécurisé.
* Le soumissionnaire joindra des photos pour chacune des plaques proposées.
* La fourniture de l’attestation de conformité.
* La fourniture des poids (en kilogramme) et volumes (longueur, largeur, hauteur).
* La fourniture des codes douaniers (HS Codes) nécessaires pour préparer l’export.

**4 – DELAIS DE LIVRAISON**

* Merci d’indiquer les délais de livraison estimés en nombre jours.
* A noter que cette donnée sera prise en compte pour la notation des offres (voir règlement de consultation).